

# HÉTIS

Haute école du travail  
et de l'intervention sociale

# Formation Moniteur Educateur Rentrée 2023

**HÉTIS**

6 Rue Chanoine Rance Bourrey 06105 Nice  
Tel. 04 92 07 77 97 | Fax. 04 93 84 78 65

Association loi 1901 | Déclaration d'existence n° W062004103 | n° de SIRET : 782 615 181 000 24  
N° de déclaration d'activité : 93060005706

**Vous êtes candidat (e) à la Sélection « MONITEUR-EDUCATEUR » pour la rentrée de Septembre 2023.**

Vous pouvez télécharger sur notre site Internet [www.hetis.fr](http://www.hetis.fr), à la rubrique « Dates des sélections » les documents suivants :

- **une notice d'informations sur la formation « Moniteur Educateur »** au Département Education Spécialisée de HETIS NICE
- **la synthèse du Projet Pédagogique** de HETIS

Pour vous inscrire, vous devez **obligatoirement** remplir la fiche d'inscription en ligne, disponible sur notre site [www.hetis.fr](http://www.hetis.fr) à la rubrique « Inscriptions/Inscriptions aux concours » avant le **10 février 2023** et créer votre espace candidat sur notre plateforme.


AUCUN DOSSIER PAPIER NE SERA ACCEPTE

Pour valider votre inscription, vous devez impérativement fournir, **via votre espace candidat**, avant le **10 février 2023**:

- ✓ **un curriculum vitae**
- ✓ **la copie du diplôme le plus haut obtenu**
- ✓ **une lettre de motivation d'une page maximum explicitant vos attentes relatives à la formation**
- ✓ **un virement bancaire d'un montant de :**
  - pour l'inscription à **UNE** sélection : **160,00 € pour les épreuves écrite et orales**
  - pour l'inscription à **UNE** sélection : **65,00 € pour les épreuves écrite et orales pour les demandeurs d'emploi sous réserve de justificatif**

à l'ordre de HETIS en précisant vos **(NOM-PRENOM – SELECTION ME)**

**R. I. B.  
HETIS**

			
SOCIETE GENERALE			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE HAUTE ECOLE TRAVAIL ET INTERV. SOCIALE			
6 RUE CHANOINE RANCE BOURREY 06100 NICE			
DOMICILIATION : NICE ENTREPRISES (00950)			
Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
30003	00950	00037261712	47
Identification Internationale (IBAN) <b>IBAN FR76 3000 3009 5000 0372 6171 247</b>			
Identification Internationale de la Banque (BIC) <b>SOGEFRPP</b>			

**HÉTIS**

6 Rue Chanoine Rance Bourrey 06105 Nice  
Tel. 04 92 07 77 97 | Fax. 04 93 84 78 65  
Association loi 1901 | Déclaration d'existence n° W062004103 | n° de SIRET : 782 615 181 000 24  
N° de déclaration d'activité : 93060005706

Dans le cas d'une présentation à plusieurs sélections, votre règlement doit nous parvenir avant la date limite de clôture de la première sélection.

#### Remboursement des frais de sélection en cas de retrait de candidature

- 15 jours avant l'épreuve : 30 € seront retenus pour les frais de dossier
- Entre 15 jours avant l'épreuve et le jour de l'épreuve : les demandes seront étudiées au cas par cas sur présentation de Justificatif (Frais dossier 30€ à minima)
- Au-delà : aucun remboursement ne sera possible

**ATTENTION : aucune convocation ne sera envoyée par courrier. Les candidats recevront leurs convocations PAR MAIL pour les épreuves écrites et orales.**

Merci de vous munir d'une pièce d'identité le jour des épreuves.

### NOTICE D'INFORMATION MONITEURS - EDUCATEURS

#### LA PROFESSION

Le moniteur-éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

Il élabore son intervention avec l'équipe de travail et son encadrement au regard du projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Arrêté du 20 juin 2007 relatif au Diplôme d'Etat de Moniteur-Educateur

**HÉTIS**

6 Rue Chanoine Rance Bourrey 06105 Nice  
Tel. 04 92 07 77 97 | Fax. 04 93 84 78 65  
Association loi 1901 | Déclaration d'existence n° W062004103 | n° de SIRET : 782 615 181 000 24  
N° de déclaration d'activité: 93060005706

## LA FORMATION

La formation préparant au Diplôme d'Etat de Moniteur-Educateur (D.E.M.E.)<sup>2</sup> comporte 950 heures d'enseignement théorique et 980 heures (28 semaines) de formation pratique.

L'enseignement théorique est composé de quatre domaines de formation (D.F.). Il est étroitement articulé à la formation pratique, qui se déroule sous la forme de stages au sein de sites qualifiants. C'est donc dans le cadre d'une pédagogie de l'alternance que la formation est organisée, et cela d'après le « référentiel professionnel » (définition de la profession / contexte de l'intervention, référentiel fonctions / activités et référentiel de compétences) et sa déclinaison en quatre domaines de compétences auxquels sont associés quatre domaines de certification.

Le référentiel de certification est composé de quatre domaines de certification dont chacun atteste de l'acquisition d'un domaine de compétences déterminé. Pour obtenir le Diplôme d'Etat de Moniteur-Educateur, les candidats doivent valider ces quatre domaines de certification. « Les épreuves du diplôme comprennent une évaluation organisée en cours de formation [...] et des épreuves terminales organisées par le recteur d'académie ».

La durée et le contenu de la formation peuvent varier en fonction des diplômes, certificats ou titres dont les candidats sont titulaires. Ainsi, les titulaires du DETISF, du BEATEP, du DEAVS, du DEAF, du DEAMP, du Bac Pro « Services de proximité et vie locale » et du Bac Pro « Services en milieu rural » peuvent bénéficier d'allègements et/ou des dispenses de domaines de formation et des épreuves de certification<sup>3</sup>.

A l'issue de la formation, HETIS présente au diplôme les candidats ayant répondu aux conditions d'assiduité, d'évaluation et de certification en vigueur.

« La durée et le contenu de la formation peuvent varier en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes possédés par les candidats »<sup>4</sup>. Ainsi, le département Education Spécialisée de l'IESTS organise la formation sous cinq dispositifs différents :

- la « Voie Directe » (V.D.)
- la « Voie Directe Allégée » (V.D.A.)

---

<sup>2</sup> Diplômé institué par le Décret n° 2007-898 du 15 mai 2007

<sup>3</sup> Arrêté du 20 juin 2007, Art. 7

<sup>4</sup> Décret relatif au Diplôme d'Etat de Moniteur-Educateur.



- le « Cours d'Emploi » (C.E.)
- le « Cours d'Emploi Allégé » (C.E.A.)
- l'Apprentissage (App.).

## ACCES A LA FORMATION

L'inscription aux épreuves d'admission à la formation de Moniteur-Educateur n'exige la possession d'aucun diplôme ou niveau scolaire.

Les épreuves d'admission en formation comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission (une épreuve individuelle).

« L'épreuve écrite d'admissibilité permet à l'établissement de formation de vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats.

L'épreuve orale d'admission permet à l'établissement de formation d'apprécier l'aptitude et la motivation des candidats à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement »<sup>5</sup>.

Les épreuves d'admission en formation se déroulent dans les conditions et selon les modalités ci-après décrites.

## INSCRIPTION

Les inscriptions s'effectuent directement sur notre site Internet [www.hetis.fr](http://www.hetis.fr), à la rubrique « Date des sélections », à partir du 3 novembre de chaque année et jusqu'au 10 février 2023

## SELECTION

---

<sup>5</sup> Arrêté du 20 juin 2007, Titre I, Art. 2

**HÉTIS**

6 Rue Chanoine Rance Bourrey 06105 Nice  
Tel. 04 92 07 77 97 | Fax. 04 93 84 78 65  
Association loi 1901 | Déclaration d'existence n° W062004103 | n° de SIRET : 782 615 181 000 24  
N° de déclaration d'activité : 93060005706

Pour suivre la formation de Moniteur-Educateur, les candidats doivent satisfaire aux différentes épreuves de sélection, ayant pour but d'apprécier leur aptitude à suivre la formation et à bénéficier du projet pédagogique d' HETIS.

Les épreuves de sélection se déroulent de **Février à Avril** pour la rentrée de septembre de la même année.

### **1ère Phase : Epreuves d'ADMISSIBILITE (Ecrits) Le SAMEDI 18 FEVRIER 2023**

- **Une épreuve écrite** sur table de 3 H **OBLIGATOIRE** pour **TOUS** les candidats (**quels que soient les diplômes obtenus**) destinée à apprécier leur niveau de formation générale.

*« Les candidats à la formation menant au Diplôme d'Etat de Moniteur-Educateur titulaires d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ou d'un des diplômes mentionnés à l'annexe IV<sup>6</sup> du présent arrêté ou d'un baccalauréat ou d'un diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du baccalauréat sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité ».* (**Arrêté du 20 juin 2007, Titre I, Art. 2, parag. 5**). Dès lors, la note qu'ils obtiendront sera **indicative** de leur niveau de culture générale et constituera une information pour l'équipe pédagogique sur leurs aptitudes à l'expression écrite.

**Seront déclarés admissibles à l'épreuve de la deuxième phase, outre ces candidats-là, tous ceux qui auront obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.**

**Attention, Les candidats recevront un mail de convocation pour l'épreuve orale.**  
**Merci de vous munir d'une pièce d'identité le jour des épreuves.**

### **2ème Phase : Epreuve ORALE : Du LUNDI 13 MARS 2023 Au VENDREDI 17 MARS 2023**

- **une épreuve individuelle** : Entretien de 30 minutes avec un jury composé d'un formateur et d'un praticien.

Les candidats admis à l'épreuve orale recevront une convocation en temps utiles.

La liste des candidats admis à l'entrée définitive en formation ne peut être arrêtée et publiée qu'à l'issue de la « Commission d'Admission »<sup>7</sup>. Chaque candidat est avisé **individuellement, et par mail** de son résultat.

**Aucune information ne sera donnée par téléphone.**

<sup>6</sup> D.E.A.V.S. ou mention complémentaire « Aide à domicile », D.E.A.F., D.E.A.M.P.

<sup>7</sup> « Une commission d'admission est instituée dans chaque établissement. Elle est composée du directeur de l'établissement de formation ou de son représentant, du responsable de la formation préparant au diplôme d'Etat de moniteur-éducateur et d'un professionnel titulaire du diplôme d'Etat de moniteur-éducateur extérieur à l'établissement de formation. Elle arrête la liste des candidats admis à suivre la formation. Cette liste précisant, par voie de formation, le nombre des candidats admis et la durée de leur parcours de formation est transmise à la direction régionale des affaires sanitaires et sociales ». (Arrêté du 20 juin 2007, Titre 1<sup>er</sup>, Art. 3)

**HÉTIS**

6 Rue Chanoine Rance Bourrey 06105 Nice  
Tel. 04 92 07 77 97 | Fax. 04 93 84 78 65  
Association loi 1901 | Déclaration d'existence n° W062004103 | n° de SIRET : 782 615 181 000 24  
N° de déclaration d'activité: 93060005706

Les titulaires de certains diplômes professionnels, et/ou universitaires, ainsi que les personnes en situation d'emploi peuvent bénéficier d'allègements et/ou de dispenses de formation théorique et/ou pratique. Un guide est à leur disposition à cet effet au secrétariat du Département « Education Spécialisée ». Les éventuelles demandes d'allègements sont à formuler dès votre admission, avant la rentrée. La Commission d'Allègements statue généralement début juillet de chaque année.

## COUT DE LA FORMATION

- ✓ **Dans le cas de la formation en voie directe** : le coût est pris en charge par le Conseil Régional PACA, pour un nombre limité de places.  
Le candidat devra s'affranchir des Droits d'Inscription uniquement qui seront de 185 € pour la rentrée 2021\*.
- ✓ **Dans le cas de la formation en situation d'emploi** : le coût est de 11 400 €\*.  
Il peut être pris en charge soit :
  - par l'OPCO de l'employeur (dans le cadre d'un CIF ou d'un contrat de professionnalisation)
  - par l'employeur lui-même (dans le cadre d'un cours d'emploi ou d'un contrat de professionnalisation).

*\*Tarif en vigueur ; montant pouvant être révisé.*

## NOTE POUR UNE SYNTHÈSE DU PROJET PÉDAGOGIQUE ORIENTATIONS GÉNÉRALES du DÉPARTEMENT "EDUCATION SPÉCIALISÉE"

L'une des caractéristiques de la formation d'éducateurs est liée au *mode de l'alternance* entre le Centre de Formation et le "Terrain" ; elle trouve une illustration plus abstraite dans le fameux *lien théorie / pratique* tant parlé et si peu explicité. Point névralgique à élucider si l'on veut que le projet puisse à la fois dire la lecture qu'il fait des Textes Ministériels, préciser ses orientations et indiquer ses choix pédagogiques.

**HÉTIS**

6 Rue Chanoine Rance Bourrey 06105 Nice  
Tel. 04 92 07 77 97 | Fax. 04 93 84 78 65  
Association loi 1901 | Déclaration d'existence n° W062004103 | n° de SIRET : 782 615 181 000 24  
N° de déclaration d'activité : 93060005706

### **1. Théorie et Pratique :**

La formation en alternance pose toujours la question de l'articulation entre périodes de formation théorique au Centre et formation pratique en institution. Elle traduit pour l'étudiant ce qu'avec B. Schwartz nous appelons "une démarche d'appropriation" dont la logique n'est pas celle classique de l'école s'appuyant essentiellement sur la capitalisation des savoirs. Nous passons ici "de la transformation du vécu en expérience puis de l'expérience en savoirs", mouvement qui suppose une "maturation intérieure" capable "d'accroître les capacités de la personne" (in "Moderniser sans exclure", 1994).

Une telle approche nécessite, selon nous, de :

- considérer le Centre de Formation et le "terrain" comme des lieux de formation à part entière, mais différenciés ; aux "terrains" les pratiques et au Centre de Formation réflexions et analyses que ces dernières suscitent. L'approche théorique s'appuie donc sur l'expérience concrète des personnes ; s'il s'agit bien d'une démarche d'ensemble, rien n'interdit les différences éventuelles d'appréciation provenant des lieux différenciés de formation ;
- finaliser les enseignements (chaque fois que cela s'avèrera possible) par une transformation des thèmes professionnels en contenus de formation : travail d'articulation inscrit dans un monde social toujours en mouvement à partir des expériences professionnelles et des exigences des étudiants, des praticiens (par ailleurs largement sollicités), du Centre et des Textes Ministériels régissant la formation.

### **2. Une "démarche d'appropriation" :**

Cette démarche relève d'une posture de l'étudiant le conduisant à rechercher ses stages, à en négocier les contenus, de façon générale à argumenter ce qu'il fait. En un mot, il faudra chercher par soi-même dans le cadre d'une dynamique groupale et collective afin que l'ensemble puisse être réinscrit dans un environnement institutionnel. Sera aussi - dans la même optique - renforcé le sentiment d'identité professionnelle : pour savoir sa place - ses possibles - ses limites ; pour tenter d'évaluer son rapport aux institutions, aux modèles professionnels, etc... à un moment où domine l'indétermination quant au devenir du travail social. Car il doit dorénavant affronter "les effets de la transformation du monde de l'emploi en général" (R. Castel) sans forcément "l'étayage de l'idéal pédagogique" (J. Ion) forgé à l'ombre de l'Etat-Providence.

### **3. Une orientation psychosociologique :**

Viser l'acquisition d'une certaine capacité à s'adapter suppose peut-être aussi celle de se situer suffisamment pour ne pas isoler les actes éducatifs produits de ce qui les entoure et des effets qu'on attend d'eux. Poser la centralité de l'acte, avec ses tenants et aboutissants, c'est s'essayer à viser à la constitution de l'acte entier (G. Mendel), à la liaison de ce qui est séparé, morcelé (C. Castoriadis), y compris dans les programmes de formation structurés en D.F. (Domaines de Formation).

**HÉTIS**

6 Rue Chanoine Rance Bourrey 06105 Nice  
Tel. 04 92 07 77 97 | Fax. 04 93 84 78 65  
Association loi 1901 | Déclaration d'existence n° W062004103 | n° de SIRET : 782 615 181 000 24  
N° de déclaration d'activité : 93060005706



Si l'on veut que les actes soient autre chose que des "passages à l'acte" (c.à.d. au sens psychanalytique : substitution d'un agir à la verbalisation), il faudra bien les parler en inscrivant la relation interpersonnelle, affective (consubstantielle de la fonction éducative) dans le contexte qui lui donne sens, et en prenant en compte ce que Max Pagès a appelé "l'emprise de l'organisation". Pour cette tâche, à la croisée des disciplines, pour la promotion de l'individu professionnel, l'axe psychosocial paraît tout indiqué.

??

?

**HÉTIS**

6 Rue Chanoine Rance Bourrey 06105 Nice  
Tel. 04 92 07 77 97 | Fax. 04 93 84 78 65  
Association loi 1901 | Déclaration d'existence n° W062004103 | n° de SIRET : 782 615 181 000 24  
N° de déclaration d'activité : 93060005706

**HÉTIS**

6 Rue Chanoine Rance Bourrey 06105 Nice

Tel. 04 92 07 77 97 | Fax. 04 93 84 78 65

Association loi 1901 | Déclaration d'existence n° W062004103 | n° de SIRET : 782 615 181 000 24

N° de déclaration d'activité: 93060005706

**f in** @hetis | [www.hetis.fr](http://www.hetis.fr)